

RAPPORT À LA CHAMBRE

JEUDI 1^{er} mars 1962

Le Comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité a étudié le bill suivant et est convenu d'en faire rapport sans modification:

Bill C-67, Loi autorisant la construction et l'exploitation, pour le compte de Sa Majesté, d'une ligne ferroviaire dans la province de Québec entre Matane et Sainte-Anne-des-Monts.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages entendus relativement au bill susmentionné, fascicule n° 2, est annexé au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,
W. M. Howe.